

Recommendations aux parents

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dans la nouvelle Convention de Genève où ses états de services plusieurs fois centenaires lui feront une place à part,

et où il aura certainement à assumer une tâche auxiliaire de la plus grande utilité.
D^r M^l.

Recommandations aux parents.

La Commission scolaire centrale de la ville de Zurich a adressé aux parents des écoliers l'appel ci-dessous :

Parents, si vous voulez que vos enfants demeurent en santé et que leurs facultés restent éveillées, qu'arrivés à l'âge adulte ils soient armés pour la lutte pour la vie, respectez les règles suivantes :

1° A la tombée de la nuit, la place de l'enfant est dans la maison et non en rue.

2° Jusqu'à l'âge de 10 ans, il lui faut 12 heures de sommeil, de 10 à 17 ans, 10 au moins.

3° Occupez vos garçons comme vos filles à des travaux domestiques ; en les enlevant à l'influence néfaste de la rue, vous les accoutumerez à jouir de la vie

de famille et aurez soin de régler l'effort d'après les forces de chacun d'eux.

4° N'exigez pas d'eux un travail productif en dehors de la maison, car souvent leurs forces sont mises à une trop forte épreuve, leur intérêt pour les choses de l'école décline et l'argent qu'ils gagnent constitue pour eux une source de tentations.

5° Ne dépassez pas la mesure en ce qui concerne les leçons de musique, de danse, de sténographie, etc.

6° Les écoliers ne doivent être membres d'aucune société.

7° Ne conduisez jamais les enfants au cinéma.

Mort de froid.

Pendant les grands froids de l'hiver, on lit souvent dans les journaux que l'on a trouvé dans la neige un homme mort de froid, car, chose frappante, ce sont presque uniquement des hommes qui meurent ainsi gelés. Le Bureau fédéral de statistique a enregistré pour les années 1921/24, 55 décès par le gel chez les hommes, contre seulement cinq chez les femmes. A coup sûr, c'est une mauvaise langue qui a prétendu que cela venait de ce que les hommes ne trouvent que tard la porte d'où l'on sort de l'auberge, et

pendant elle ne paraît pas avoir eu entièrement tort car, d'après ce même Bureau de statistique, sur les 55 hommes morts de froid, 35 étaient des alcooliques.

Le fait que l'Expédition suisse au Groenland, en 1912, sous la direction du professeur de Quervain, a exclu tout alcool de ses approvisionnements, est une des preuves les plus frappantes que les boissons alcooliques ne réchauffent pas, malgré l'illusion de chaleur qu'elles procurent.

Vom Büchertisch.

Illustrierte schweizerische Schülerzeitung „Der Kinderfreund“. Im Auftrage des Schweizer.

Lehrervereins herausgegeben von der Schweizer. Jugendschriftenkommission. Redaktion N.